

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 15 septembre 2023

Date d'affichage : le 15 septembre 2023

Nombre de conseillers : en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Dont pouvoir (s) : 00

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS LE DIX-NEUF SEPTEMBRE À VINGT HEURES TRENTE, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil, en séance publique sous la présidence de Madame Laetitia SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Laetitia SANCHEZ, Jean-Charles DUPONT, Anne BERICHI, Frédéric BESNARD, Sandra LEBOURGEOIS, Francine DESABAYE, Céline RECHER, Elodie DESABAYE, Jean-Luc ENJALBERT, Jérôme BOURLET DE LA VALLEE, Alain LOEB, Chantal QUERNIARD et Pascal SCHWARTZ.

Absents excusés : Françoise COHAN et Bernard LEBOEUF

Pas de Pouvoirs

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance: Jérôme BOURLET DE LA VALLEE

Prêt relais – CAISSE D'ÉPARGNE – 200 000€

DANS LE CADRE DE L'OPERATION DE REHABILITATION THERMIQUE ET MISE EN CONFORMITE REGLEMENTAIRE DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE L'ECOLE ELEMENTAIRE « LES COTEAUX »

Madame la Maire informe son conseil que les travaux touchent à leur fin. En attendant le versement des subventions accordées, il est nécessaire de contracter un prêt relais.

Après avoir délibéré avec 00 voix POUR, 12 voix CONTRE et 01 Abstention, le Conseil Municipal n'autorise pas Madame la Maire à signer le contrat de prêt relais auprès la caisse d'épargne aux conditions suivantes :

PROPOSITION DE FINANCEMENT

Type de prêt : **PRÊT RELAIS A TAUX FIXE**

Avantage : Permet de pré-financer un projet en anticipant le versement de recettes certaines, ou le remboursement de la TVA.

CARACTERISTIQUES DU FINANCEMENT

Montant :	200 000 €	Durée :	2 ans
Périodicité :		2 ans	
Taux fixe proportionnel :		Annuelle	Trimestrielle
Échéance indicative d'intérêts		4,43%	4,36%
		8 860,00 €	2 180,00 €
Échéance :	à la date de votre choix ou après capitalisation au terme du crédit.		
periodicité des échéances :	trimestrielle, semestrielle ou annuelle.		
Amortissement :	In Fine		
Calcul des intérêts :	sur la base d'une année de 360 jours sur la base d'un trimestre de 90 jours rapporté à une année de 360 jours		
Frais de dossier	Exonération		
Commission d'engagement	200 €		
Classification GISSLER :	1A		
Remboursement anticipé :	total ou partiel à chaque date d'échéance. Préavis d'un mois maximum et sans indemnités.		
Délai de versement :	2 jours ouvrés au minimum à réception de la demande de déblocage.		
Versement des fonds :	en une seule fois avant le 13/01/2024		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

VALIDITE DE LA PROPOSITION

027-212705982-20230919-DB05-DE

Proposition de financement valable du vendredi 15 sept 2023 au samedi 30 sept 2023

Accusé certifié exécutoire

Sous réserve de l'acceptation par le Comité d'Engagement de la Caisse d'Épargne Normandie

Réception par le préfet : 25/09/2023

Le Conseil municipal :

N'autorise Madame la Maire à signer les document s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme au registre. :



Laëtitia SANCHEZ,

Maire de Saint Pierre du Vauvray

Madame la Maire certifie que la présente délibération a été déposée en sous-préfecture des Andelys au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.

- Certifie le caractère acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis en préfecture le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212705982-20230919-DB05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2023